



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 29 avril 2024 à 17h30 sur convocation de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

Présents :

EMERAUD David, BAILLY Noéline, MARCE Matteo, SORLIN Marcel, COLLADO Clément, COLLADO Noémie, COLLIAT Noémie.

Le quorum est atteint.

- ✓ Sont nommés Président de séance Clément COLLADO et Secrétaire de séance Noémie COLLADO.
- ✓ Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

➤ Cérémonie du 08 mai

Il est possible que certains puissent avoir des empêchements, mais nous souhaitons que le maximum d'enfants soient présents.

La Marseillaise sera chantée par les enfants lors de la cérémonie. Elle a déjà été travaillée en classe. Il faudra voir avec Mr LAUDE pour le choix du texte comme évoqué lors du dernier conseil municipal le 29/03. L'idée est que chacun puisse lire un bout du texte choisi.

La cérémonie a lieu à 11h et cela dure 30 minutes. Les enfants auront leurs écharpes et accueilleront les personnes présentes.

Penser à mettre charger le micro.

Le Maire lira le texte officiel transmis par le Ministère des armées. S'en suivra la lecture du texte par les enfants.

RDV devant la Mairie à 10h45.

Déroulement de la cérémonie : les enfants devront entourer le Maire. Ils pourront également se mettre à côté du porte-drapeau.

Un tirage au sort est effectué pour le choix du conseiller qui effectuera le dépôt de gerbe au monument : Noémie COLLIAT.

La képi de l'ancien garde-champêtre de la commune est utilisé.

Il est demandé aux enfants de rester groupé pendant et après la cérémonie.

➤ Gobelets réutilisables

Sélection des dessins réalisés par la classe de CE. Chaque élu choisit un dessin.

Les adjoints voteront également pour effectuer un classement.

Un dessin « mascotte » est choisi. Un second dessin sera donc sélectionné par les adjoints. Ce procédé est arrêté pour gagner du temps car un vote prendrait trop de temps.

Noéline BAILLY demande pourquoi le Maire fait une réunion avec ses adjoints. Ce dernier, lui explique que dans toute les instances (mairie / communauté de communes) des réunions sont organisées afin de travailler et prendre des décisions pour la commune.

Noéline BAILLY s'interroge sur la construction d'un mur sur la commune qui est très haut alors que c'est interdit ? David EMERAUD explique que s'il s'agit d'un mur de soutient pour une construction type local, c'est autorisé. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) détermine les règles de ce que les habitants peuvent faire ou ne pas faire.

Visite de la CCBD

Tous les enfants seront présents. Nous échangerons avec les parents de Noéline BAILLY pour savoir s'ils sont d'accords pour qu'elle soit récupérée au centre aéré de Salagnon.

La CCBD a transmis un support pour les enfants visant à présenter les actions proposées sur le territoire. Il faudra réfléchir sur une thématique et faire des propositions.

Concernant le projet du nom de l'école, le sujet devra être abordé lors d'une prochaine réunion.

David EMERAUD propose aux enfants de faire une visite de la mairie. Ensuite, le drapeau de MONTCARRA en haut du mat est changé avec la participation de chacun.

Fin de séance à 18h30